

**Délibération 2023-057**

**SEANCE DU 27 JUIN 2023**

Date de la convocation : mercredi 21 juin 2023

Nombre de conseillers en exercice : 19  
Nombre de conseillers présents : 15  
Nombre de conseillers votants : 17

L'an deux mil vingt-trois, le mardi vingt-sept juin, à dix-neuf heures trente minutes, s'est réuni en séance publique et ordinaire, au lieu habituel de ses séances, le Conseil Municipal de Saint-Sauveur-le-Vicomte, sous la présidence de Monsieur Eric BRIENS, Maire.

**Présents :** Mesdames et Messieurs BRIENS Eric, LACOLLEY Daniel, LEVOYER Thérèse, HAVARD Georges, HAIRON Josiane, RIES Stéphanie, GALLUET Bruno, LEJOLLY Annie, ROUXEL Dominique, MAUGER Sylvie, SOURD Annie, BURNEL Sébastien, OHEIX Yoann, DUPONT Joël, VASSELIN Denise.

**Pouvoirs :** LELANDAIS Guillaume (pouvoir à RIES Stéphanie), TRAVERT Dominique (pouvoir à VASSELIN Denise).

**Excusés :** LELUBEZ Marlène, BEHELLE Anthony.

**Secrétaire de séance :** ROUXEL Dominique

**Objet : SUBVENTIONS 2023**

Monsieur le Maire présente la proposition des subventions allouées aux associations pour l'année 2023, en proposant de reconduire les montants attribués en 2022.

Il précise que, conformément à l'article L 2131-11 du Code Général des Collectivités territoriales, sont illégales les délibérations auxquelles ont pris part un ou plusieurs membres du conseil intéressés à l'affaire qui en fait l'objet, soit en leur nom personnel, soit comme mandataires. Ainsi, un conseiller municipal, même simple adhérent à une association, peut être considéré comme intéressé à l'affaire s'il participe à une délibération allouant une subvention de la commune à l'association dont il est membre. Il convient donc que les conseillers intéressés ne participent pas au vote. Pour le calcul du quorum, le Conseil d'Etat considère que les conseillers municipaux intéressés ne doivent pas être pris en compte.

De plus, en application de la délibération n° 2022-007 du 20 janvier 2022, Monsieur le Maire rappelle qu'une information va être faite auprès des associations précisant que les subventions devront être sollicitées au plus tard le 1<sup>er</sup> décembre de chaque année, documents administratifs et comptables fournis.

LIBELLE	BP 2023	N'ont pas participé au vote	Nbre de votants	Vote
Amicale des anciens combattants ACPG	125,00 €		17	17
Amicale des sapeurs-pompiers	2 320,00 €	B. Galluet	16	16
Amicale du personnel communal et Intercommunal	100,00 €		17	17
Amicale UNC AFN TOE	500,00 €	E. Briens	17	17
Anciens élèves des écoles laïques (Amicale laïque)	180,00 €	T. Levoyer	16	16
Comité de Jumelage "POMME-RAISIN" (en sommeil)	- €		17	17
Ass. "la Ruche" Abbaye	145,00 €		17	17
Comice agricole	500,00 €	J. Hairon	16	16
Amis de Hautmesnil	180,00 €	A. Lejolly-S. Mauger	15	15
Comité des fêtes Selsoif	180,00 €	E. Briens	16	16
Comité Saint-Clair	600,00 €		15	15
Comité Saint-Clair feu d'artifice 14 juillet	2 150,00 €	J. Hairon - D. Travert (pouvoir D. Vasselín)	15	15
Comité Saint-Clair feu d'artifice fête saint Clair	2 400,00 €		15	15
Croix Rouge - Délégation de l'Ouve et Saire	400,00 €		17	17
Association Familles rurales Subvention Centre loisirs	7 000,00 €	D. Travert (pouvoir D. Vasselín)	16	16
Foyer socio-culturel	3 250,00 €	E. Briens - A. Lejolly - D. Vasselín	14	14
Handicapés de Montebourg assoc. d'entraide (ANEHP)	- €		17	17
Le gardon St Sauverais	135,00 €		17	17
Club Pêche compétition du gardon Saint Sauverais	200,00 €		17	17
Moto-Club du Val d'Ouve	600,00 €		17	17
VIKINGS ET VICOMTES	2 700,00 €	E. Briens - T. Levoyer - S. Ries - D. Vasselín	13	13
Parents d'élèves écoles publiques (APEEP)	390,00 €		17	17
Prévention routière	20,00 €		17	17
Réveil sportif	2 700,00 €		17	17
SHR « Sissi de la lande »	- €		17	17
Saint Sauveur Animation commerciale	250,00 €		17	17
Saint Sauveur Animation commerciale (report 2021)	- €		17	17
CCKSSV Club Canoé Kayak Saint Sauveur Le Vicomte	145,00 €		17	17
Société de chasse (390+75) droit de garde marais sablière	465,00 €	E. Briens	16	16
Tennis club du Val d'Ouve	450,00 €		17	17
Volant Saint Sauveur Le Vicomte (VSSV)	- €		17	17
Génériques (Ligue Enseignement Calvados)	1 765,00 €		17	17
Vicomte Danse	- €		17	17
Secours populaire Français - Cherbourg	- €		17	17
Amis de L'EPHAD des Lices	200,00 €	T. Levoyer - D. Vasselín	15	15
Secours Catholique	- €		17	17
FSC LA ROUE LIBRE	780,00 €	E. Briens	16	16
Association sportive du collège Barbey d'Aurevilly	150,00 €		17	17
Espoir Santé "léléthon"	100,00 €		17	17
OCCE50 coopérative scolaire du groupe Maignan (CAC)	1 100,00 €		17	17
Foyer socio-éducatif du collège Barbey D'Aurevilly (CAC)	2 230,00 €		17	17
Coopérative scolaire - projet cheval	- €		17	17
ASES (secourisme - sauvetage)			17	17
FACECO (aide Ukraine)	- €		17	17
Land'Art	250,00 €		17	17
Foyer socio-éducatif du collège Gambetta de Carentan	150,00 €		17	17
<b>TOTAUX</b>	<b>34 810,00 €</b>			
<b>budgetisé</b>	<b>40 000,00 €</b>			

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres prenant part au vote, décide :

- d'adopter les subventions 2023 suivant le tableau ci-dessus,
- que le versement de ces subventions est subordonné à la présentation, avant le 1<sup>er</sup> décembre de l'année, d'un bilan moral et d'un bilan financier de l'association ainsi que d'un état des réalisations de l'année,
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits  
Pour extrait conforme,

Le Maire,



Eric BRIENS